

Date de révision : 2025/08/18 page: 1/13

Version: 6.0 (30041045/SDS_GEN_CA/FR)

1. Identification

Identifiant de produit utilisé sur l'étiquette

Palmitate sec de vitamine A 250 Qualité alimentaire

Usage recommandé du produit chimique et restrictions d'usage

Utilisation appropriée*: vitamine

Utilisation(s) non appropriée(s): Non destiné à la vente ou à l'usage par le grand public.

Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:

BASF Canada Inc. 5025 Creekbank Road Édifice A, Étage 2 Mississauga, ON, L4W 0B6, CANADA

Téléphone: +1 289 360-1300

Numéro d'appel d'urgence

Information 24 heures en cas d'urgence

CHEMTREC: 1-800-424-9300

BASF HOTLINE: (800) 454-COPE (2673) **Autres moyens d'identification**

Synonyme: Préparation à base de: palmitate de rétinyle

2. Identification des dangers

Conformément au Règlement sur les produits dangereux (RPD) (DORS/2022-272)

Classification du produit

Repr. 1B (foetus) Toxicité pour la reproduction Poussière combustible Poussière combustible

(1)

^{*} L'utilisation recommandée identifiée pour ce produit est fournie uniquement pour se conformer à une exigence du gouvernement fédéral et ne fait pas partie d'une spécification publiée par le vendeur. Les termes de cette Fiche de Données de Sécurité (FDS) ne créent pas ni n'induisent de garantie, expresse ou implicite, y compris par incorporation dans ou référence à l'accord commercial du vendeur.

Date de révision: 2025/08/18 page: 2/13

Version: 6.0 (30041045/SDS_GEN_CA/FR)

Éléments d'étiquetage

Pictogramme:



Mention d'avertissement:

Danger

Mention de Danger:

Peut former une concentration de poussières combustibles dans l'air.

H360 Susceptible de nuire au foetus.

Conseil de Prudence (Prévention):

P280 Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un

équipement de protection des yeux et du visage.

P201 Veiller à obtenir des instructions spéciales avant utilisation.

P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de

sécurité.

Conseils de prudence (Intervention):

P308 + P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

Conseils de Prudence (Stockage):

P405 Garder sous clef.

Conseil de Prudence (Elimination):

P501 Eliminer le contenu/récipient conformément aux règlementations

locales.

Dangers non classifiés par ailleurs

Dans certaines conditions les poussières de produit sont explosibles.

3. Composition / Information sur les ingrédients

Conformément au Règlement sur les produits dangereux (RPD) (DORS/2022-272)

saccharose

Numéro CAS: 57-50-1 Teneur (W/W): 15.0 - 40.0%

Synonyme: .alpha.-D-Glucopyranoside, .beta.-D-fructofuranosyl-

palmitate de rétinyle / palmitate de vitamine A

Numéro CAS: 79-81-2 Teneur (W/W): 10.0 - 30.0%

Synonyme: Pas de données disponibles.

amidon

Numéro CAS: 9005-25-8 Teneur (W/W): 10.0 - 30.0% Synonyme: Starch; Amylum

Date de révision: 2025/08/18 page: 3/13

Version: 6.0 (30041045/SDS_GEN_CA/FR)

Isomers of Retinyl palmitate

Teneur (W/W): 0.5 - 5.0%

Synonyme: Pas de données disponibles.

La concentration réelle est retenue en tant que secret industriel.

4. Premiers soins

Description des premiers soins

Indications générales:

Les secouristes doivent veiller à leur propre protection. Lors de danger d'inconscience du patient, disposition et transport en position latérale stable. Retirer immédiatement les vêtements souillés.

Lorsque inhalé:

Repos, air frais, secours médical.

Lorsque en contact avec la peau:

Laver aussitôt à fond avec beaucoup d'eau et du savon, secours médical.

Lorsque en contact avec les yeux:

Laver à fond à l'eau courante pendant au moins 15 minutes en maintenant les paupières écartées.

Lorsque avalé:

Rincer immédiatement la bouche et faire boire 200-300 ml d'eau, secours médical.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Données relatives à : palmitate de rétinyle / palmitate de vitamine A

Symptômes: La surexposition peut causer:, Irritation des yeux, irritation cutanée, érythème, envie de vomir, maux de tête, vomissement, vertige, diarrhée, crampes abdominales

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Indications pour le médecin

Traitement: Traitement symptomatique (décontamination, fonctions vitales), aucun

antidote spécifique connu.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Moyens d'extinction recommandés:

dioxyde de carbone, mousse, poudre d'extinction, eau pulvérisée

Moyens d'extinction contre-indiqués pour des raisons de sécurité: jet d'eau

Date de révision: 2025/08/18 page: 4/13 Version: 6.0 (30041045/SDS GEN CA/FR)

Indications complémentaires:

Eviter la formation de poussières à cause du risque d'explosion.

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers lors de la lutte contre l'incendie:

oxydes de carbone, vapeurs nocives

Les substances et les groupes de substances cités peuvent être libérés lors d'un incendie.

Dégagement de fumées/brouillard. Risque d'explosion des poussières.

Conseils aux pompiers

Equipement de protection contre l'incendie:

Porter un appareil respiratoire autonome.

Autres informations:

Eliminer les résidus de combustion et l'eau contaminée, en respectant les prescriptions réglementaires locales. Refroidir les récipients menacés à l'aide d'un jet d'eau pulvérisée.

Un milieu poussiérieux peut s'enflammer de façon explosive en présence d'une source d'allumage causant un embrasement éclair.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Autres indications en cas de libération:

Eviter la dispersion des poussières dans l'air (c'est à dire nettoyer les surfaces poussièreuses avec de l'air comprimé). Eviter la formation ou l'accumulation de poussière - danger d'explosion. La poussière en concentration suffisante pour former un mélange explosif avec l'air. Manipuler de manière à minimiser la formation de poussière et éliminer les flammes nues et autres sources d'ignition.

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un vêtement de protection individuelle. Informations concernant les équipements individuels de protection : voir rubrique 8. Assurer une ventilation adéquate. Eviter la formation de poussières. Ne pas respirer les poussières.

Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour de petites quantités: Ramasser à l'aide d'un matériau liant les poussières et éliminer. Pour de grandes quantités: Ramasser par un moyen mécanique. Collecter séparément dans des emballages adaptés étiquetés et qu'il est possible de fermer.

Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur. Eviter le dégagement de poussières. Procéder au nettoyage en portant un appareil de protection respiratoire.

Des outils anti-étincelles doivent être utilisés.

7. Manutention et stockage

Précautions à prendre pour une manutention sans danger

Eviter la formation de poussières. Prévoir une aspiration. Ce produit peut causer des irritations; se laver les mains après chaque manipulation.

Date de révision: 2025/08/18 page: 5/13 Version: 6.0 (30041045/SDS GEN CA/FR)

Protection contre l'incendie et l'explosion:

La poussière en concentration suffisante pour former un mélange explosif avec l'air. Manipuler de manière à minimiser la formation de poussière et éliminer les flammes nues et autres sources d'ignition. Un nettoyage systématique devrait être institué pour veiller à ce que les poussières ne s'accumulent pas sur les surfaces. Des poudres sèches peuvent produire des charges electrostatiques quand elles sont soumises à des frottements entre les opérations de transfert et de mélange. Fournir les précautions adéquates, tel que la mise à la terre, ou des atmosphères inertes. Se référer à la norme NFPA 660 (2025) sur les poussières et particules solides combustibles. La norme NFPA 660 est une combinaison des normes NFPA 61 (Agriculture et alimentation), NFPA 484 (Métaux), NFPA 652 (Principes fondamentaux des poussières combustibles), NFPA 654 (Norme pour la prévention des incendies et des explosions de poussières lors de la fabrication, du traitement et de la manutention des particules solides combustibles), NFPA 65 (Soufre) et NFPA 664 (Travail du bois/transformation). Consulter la norme NFPA 660 pour obtenir des informations générales et spécifiques sur la sécurité.

Traduit avec DeepL.com (version gratuite)

Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Matériaux adaptés: Polyéthylène haute densité (PEHD), Polyéthylène basse densité (PELD)

Autres données sur les conditions de stockage: Maintenir le récipient hermétiquement fermé et au sec, conserver dans un endroit frais. Protéger de l'air. Protéger de l'effet de la lumière.

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Paramètres d'exposition à contrôler sur le lieu de travail

saccharose	ACGIH, US: OSHA Z1: OSHA Z1:	VME 10 mg/m3 ; CTR 15 mg/m3 Poussière totale ; CTR 5 mg/m3 Fraction respirable ;
amidon	ACGIH, US: OSHA Z1: OSHA Z1: OSHA Z3: OSHA Z3:	VME 10 mg/m3; CTR 5 mg/m3 Fraction respirable; CTR 15 mg/m3 Poussière totale; VME 15 mg/m3 Poussière totale; VME 50 Des millions de particules par pied cube d'air Poussière totale;
	OSHA Z3: OSHA Z3:	VME 5 mg/m3 Fraction respirable; VME 15 Des millions de particules par pied cube d'air Fraction respirable;

Conception d'installations techniques:

Il est recommandé que tout équipement de contrôle des poussières ou de transport de produits utilisé dans la manipulation de ce produit soit muni d'évents anti-explosion ou d'un système de suppression d'explosion ou soit installé dans un environnement pauvre en oxygène. S'assurer que les systèmes de contrôle de la poussière (tels que les conduits d'échappements, les collecteurs de poussières, les cuves, et équipements de traitement) sont conçus de manière à empêcher la perte de(s) poussières dans la zone de travail (i.e., c'est à dire qu'il n'y ait pas de fuite depuis l'équipement). Utiliser uniquement des équipements électriques appropriés et des chariots de manutention de forte puissance.

Date de révision: 2025/08/18 page: 6/13 Version: 6.0 (30041045/SDS GEN CA/FR)

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire:

Porter un appareil respiratoire à filtre de particules certifié NIOSH (ou équivalent).

Protection des mains:

Porter des gants protecteurs résistant aux produits chimiques.

Protection des yeux:

Lunettes de sécurité à protection intégrale (lunettes de protection totale)

Vêtements de protection:

Choisir la protection corporelle en fonction du niveau d'activité et d'exposition.

Mesures générales de protection et d'hygiène:

Pour les femmes enceintes, éviter absolument l'inhalation ainsi que le contact avec la peau. En complément aux indications sur l'équipement de protection individuelle, le port de vêtements de travail fermés est nécessaire. Respecter les mesures de prudence habituellement applicables lors de la mise en oeuvre des produits chimiques. Laver immédiatement les vêtements sales . Se laver les mains et/ou le visage avant les pauses et après le travail.

9. Propriétés physiques et chimiques

Etat physique: solide

Etat physique: granulés fins à écoulement libre

Odeur: non applicable

Seuil olfactif: Non déterminé en raison du danger potentiel pour la santé par

inhalation.

Couleur: jaune clair

Valeur du pH: 5.9

(10 %(m), 20 °C)

domaine de fusion: Ne peut être déterminé, la

substance/le produit se

décomposant.

domaine de Pas de données disponibles.

solidification:

Point d'ébullition: non applicable

Point d'éclair: Non applicable, le produit est un

solide.

Inflammabilité: pas facilement inflammable (UN Test N.1 (ready

combustible solids))

Limite inférieure Pour les solides non applicable pour d'explosivité: la classification et l'étiquetage.
Limite supérieure Pour les solides non applicable pour d'explosivité: la classification et l'étiquetage.

SADT: > 75 °C

Accumulation de chaleur / Dewar 500 ml (SADT, UN-Test H.4,

28.4.4)

Pression de vapeur: non applicable

Densité: Aucune information n'est disponible

pour la densité absolue. Au lieu de cela, la densité apparente a été déterminée comme une valeur

Densité apparente: env. 600 kg/m3

Date de révision: 2025/08/18 page: 7/13 Version: 6.0 (30041045/SDS GEN CA/FR)

Densité de vapeur non applicable, Le produit est un

relative: solide non volatile.

Coefficient de partage n- Non applicable aux mélanges.

octanol/eau (log Pow):

Décomposition >= 165 °C (DSC (DIN 51007)) thermique: réaction autoaccélérante

Viscosité, cinématique: Non applicable, le produit est un

solide.

Solubilité dans l'eau: (10 °C)

dispersible

Poids moléculaire: Pas de données disponibles.

Vitesse d'évaporation: Le produit est un solide non volatile.

Caractéristiques des particules

Distribution granulométrique: typiquement > 200 µm (D50, Volumetric Distribution,

ISO 13320-1)

10. Stabilité et réactivité

Réactivité

Pas de réactions dangereuses, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

Corrosion des métaux:

Pas d'effet corrosif sur les métaux attendu.

Propriétés oxydantes:

Du fait de sa structure, le produit n'est pas classé comme comburant

Energie minimale d'ignition: (VDI 2263, feuille 1, 2.1.1) poussières explosibles.

Stabilité chimique

Le produit est stable, lorsque les prescriptions/recommandations pour le stockage sont respectées.

Possibilité de réactions dangereuses

Risque d'explosion des poussières.

Réactions avec les agents oxydants forts.

Conditions à éviter

Eviter la chaleur. Eviter la lumière. Eviter la formation de poussières. Eviter toute source d'ignition: chaleur, étincelles, flammes nues. Voir la rubrique 7 de la FDS - Manipulation et stockage.

Matières incompatibles

l'humidité atmosphérique, oxygène atmosphérique

Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition:

Produits de décomposition dangereux: Aucun produit de décomposition dangereux, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

Décomposition thermique:

Date de révision: 2025/08/18 page: 8/13 Version: 6.0 (30041045/SDS GEN CA/FR)

>= 165 °C (DSC (DIN 51007)) réaction autoaccélérante

11. Données toxicologiques

Voie primaire d'exposition

Les voies de pénétration pour les solides et liquides sont l'ingestion et l'inhalation, mais peuvent inclure le contact avec les yeux ou la peau. Les voies de pénétration pour les gaz comprennent l'inhalation et le contact avec les yeux. Le contact avec la peau peut être une voie de pénétration pour les gaz liquéfiés.

Toxicité/Effets aigus

Toxicité aiguë

Evaluation de la toxicité aiguë: Pratiquement pas toxique après une ingestion unique.

Par voie orale

Données relatives à : palmitate de rétinyle / palmitate de vitamine A

Type de valeur: DL50 espèce: rat (mâle/femelle)

Valeur: > 2,000 mg/kg (test BASF)

Aucune mortalité n'a été constatée. Le produit n'a pas été testé. L'indication donnée est dérivée de substances/produits ayant une structure ou une composition similaire.

<u>Inhalation</u>

Pas de données disponibles.

Par voie cutanée

Pas de données disponibles.

Evaluation des autres effets aigüs

Evaluation simple de la Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles (STOT): D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Irritation / corrosion

Evaluation de l'effet irritant: Non-irritant pour les yeux. Le contact avec la peau entraine une légère irritation.

Peau

Données relatives à : palmitate de rétinyle / palmitate de vitamine A

espèce: lapin Résultat: Irritant. Méthode: test BASF

espèce: lapin

Résultat: légèrement irritant

Méthode: Ligne directrice 404 de l'OCDE

Date de révision: 2025/08/18 page: 9/13 Version: 6.0 (30041045/SDS GEN CA/FR)

Oeil

Données relatives à : palmitate de rétinyle / palmitate de vitamine A

espèce: lapin

Résultat: non irritant

Méthode: Ligne directrice 405 de l'OCDE

Sensibilisation

Evaluation de l'effet sensibilisant: Un effet sensibilisant pour les personnes particulièrement sensibles ne peut être exclu.

Données relatives à : palmitate de rétinyle / palmitate de vitamine A

Evaluation de l'effet sensibilisant:

N'a pas d'action sensibilisante dans les essais sur animaux.

Données relatives à : D,L-alpha-tocophérol

Evaluation de l'effet sensibilisant:

A une action sensibilisante pour la peau dans les tests sur animaux.

Danger par Aspiration

Pas de danger par aspiration attendu.

Toxicité/effets chroniques

Toxicité en cas d'exposition/administration répétée

Evaluation de la toxicité après administration répétée: D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Données relatives à : palmitate de rétinyle / palmitate de vitamine A

Evaluation de la toxicité après administration répétée: De grandes quantités peuvent causer des lésions spécifiques aux organes suite à l'exposition répétée.

Toxicité génétique

Evaluation du caractère mutagène: En se basant sur les composants, il n'y a pas de suspicion d'un effet mutagène.

Données relatives à : palmitate de rétinyle / palmitate de vitamine A

Evaluation du caractère mutagène: Dans la majorité des essais réalisés (bactéries/microorganismes/cultures cellulaires) un effet mutagène n'a pu être démontré. Un tel effet n'a pas non plus été observé en expérimentation animale. Ce produit n'a pas été testé intégralement. Les données ont été déduites en partie d'autres produits de structure ou composition similaire.

.....

cancérogénicité

Evaluation du caractère cancérogène: Les informations disponibles ne donnent aucune indication sur un possible effet cancérigène.

Données relatives à : palmitate de rétinyle / palmitate de vitamine A

Date de révision: 2025/08/18 page: 10/13

Version: 6.0 (30041045/SDS_GEN_CA/FR)

Evaluation du caractère cancérogène: Les résultats de plusieurs essais à long terme et de tests à court terme sur l'effet cancérigène sont disponibles. L'ensemble des données disponibles ne donne pas d'indication sur le fait que la substance elle-même a un effet cancérigène. Données bibliographiques.

.....

toxicité pour la reproduction

Evaluation de la toxicité pour la reproduction: D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Tératogénicité

Evaluation du caractère tératogène: Dans les essais réalisés sur animaux la substance a eu un effet néfaste sur le développement/tératogène.

Données relatives à : palmitate de rétinyle / palmitate de vitamine A

Evaluation du caractère tératogène: Risque pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.

Autres informations

Le produit n'a pas été testé. Les données toxicologiques sont déduites des propriétés des différents constituants.

12. Données écologiques

Toxicité

Toxicité en milieu aquatique

Evaluation de la toxicité aquatique:

Avec de fortes probabilités le produit n'est pas nocif pour les organismes aquatiques.

Toxicité en milieu aquatique

Données relatives à : palmitate de rétinyle / palmitate de vitamine A

Evaluation de la toxicité aquatique:

Avec de fortes probabilités le produit n'est pas nocif pour les organismes aquatiques. L'introduction appropriée de faibles concentrations en station d'épuration biologique adaptée ne perturbe pas le cycle d'action biologique des boues activées.

Toxicité vis-à-vis des poissons

Données relatives à : palmitate de rétinyle / palmitate de vitamine A

CL50 (96 h) > 10,000 mg/l, Leuciscus idus (DIN 38412 partie 15, statique)

L'indication de l'effet toxique se rapporte à la concentration nominale. Le produit n'a pas été testé. L'indication donnée est dérivée de substances/produits ayant une structure ou une composition similaire.

Invertébrés aquatiques

Données relatives à : palmitate de rétinyle / palmitate de vitamine A CE50 (48 h) > 100 mg/l, Daphnia magna (Screening-Test, statique)

Date de révision: 2025/08/18 page: 11/13 Version: 6.0 (30041045/SDS GEN CA/FR)

L'indication de l'effet toxique se rapporte à la concentration nominale. Le produit n'a pas été testé. L'indication donnée est dérivée de substances/produits ayant une structure ou une composition similaire.

Plantes aquatique(s)

Données relatives à : palmitate de rétinyle / palmitate de vitamine A CE50 (72 h) 152.94 mg/l (taux de croissance), Scenedesmus subspicatus (DIN 38412 partie 9, statique)

Le produit est faiblement soluble dans un milieu d'essai. Test réalisé sur une préparation aqueuse préparée à l'aide d'un solvant.

Microorganisms/Effet sur la boue activée

Toxicité sur les microorganismes

Données relatives à : palmitate de rétinyle / palmitate de vitamine A DIN EN ISO 8192-OCDE 209-88/302/CEE,P. C aérobie boue activée, ménagère/CE 20 (30 min): > 1,000 mg/l

Persistance et dégradabilité

Evaluation de la biodégradabilité et de l'élimination (H2O) Le produit n'est pas considéré comme facilement biodégradable.

Evaluation de la biodégradabilité et de l'élimination (H2O)

Données relatives à : palmitate de rétinyle / palmitate de vitamine A

Difficilement biodégradable (selon critères OCDE). S'élimine moyennement/partiellement par biodégradation.

Données sur l'élimination

Données relatives à : palmitate de rétinyle / palmitate de vitamine A 40 - 50 % DBO de la demande d'oxygène théorique (28 j) (OECD 301F; ISO 9408; 92/69/CEE, C.4-D) (aérobie, boue activée, ménagère)

Potentiel de bioaccumulation

Evaluation du potentiel de bioaccumulation Pas de données disponibles.

Evaluation du potentiel de bioaccumulation

Données relatives à : palmitate de rétinyle / palmitate de vitamine A

Compte tenu de la consistance et de l'insolubilité dans l'eau, une biodisponibilité est peu probable. En raison du coefficient de partage n-octanol/eau (log Pow) une accumulation notable dans les organismes n'est pas attendue.

Date de révision: 2025/08/18 page: 12/13 Version: 6.0 (30041045/SDS GEN CA/FR)

.....

Mobilité dans le sol

Evaluation du transport entre les compartiments environnementaux Pas de données disponibles.

Données relatives à : palmitate de rétinyle / palmitate de vitamine A

La substance ne s'évapore pas de la surface de l'eau vers l'atmosphère. Une adsorption sur la phase solide du sol est attendue.

Indications complémentaires

Autres informations sur l'écotoxicité:

Pas de données disponibles.

13. Données sur l'élimination

Elimination du produit:

Les prescriptions nationales et locales doivent être respectées.

Elimination des emballages:

Eliminer conformément aux réglementations régionales ou nationales.

14. Informations relatives au transport

Transport terrestre

TDG

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport

Transport maritime

IMDG

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport

Transport aérien

IATA/ICAO

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport

Sea transport

IMDG

Not classified as a dangerous good under transport regulations

Air transport

IATA/ICAO

Not classified as a dangerous good under

transport regulations

15. Informations sur la réglementation

Règlements fédéraux

Status d'enregistrement:

Alimentation DSL, CA non bloqué / listé

produit chimique DSL, CA non bloqué / listé

produit chimique DSL, CA

Date de révision: 2025/08/18 page: 13/13 Version: 6.0 (30041045/SDS GEN CA/FR)

Inscrits sur la liste DSL et/ou conformes à d'autres réglementations.

NFPA Code de danger:

Santé: 1 Feu: 1 Réactivité: 0 Spécial:

Évaluation des classes de danger selon les critères du SGH des Nations Unies (version la plus récente):

Skin Corr./Irrit. 3 Corrosion/irritation cutanée Repr. 1B (foetus) Toxicité pour la reproduction

16. Autres informations

FDS rédigée par:

BASF NA Product Regulations FDS rédigée le: 2025/08/18

Nous soutenons les initiatives de la charte mondiale de la Gestion Responsable. Nous agissons positivement sur la santé et la sécurité de nos employées, clients, fournisseurs et voisins ainsi que sur la protection de l'environnement. Notre engagement dans le cadre du Responsible Care est total que ce soit pour commercer, opérer nos unités de production de façon sûre et responsable pour l'environnement, aider nos clients et fournisseurs à utiliser correctement nos produits. Nous voulons minimiser l'impact sur la société et l'environnement de nos activités de production, stockage, transport ainsi que l'impact de nos produits lors de leur utilisation et de leur traitement en fin de vie.

Date / mise à jour le: 2025/08/18 Version: 6.0
Date / Version précédente: 2023/05/26 Version précédente: 5.0

FIN DE LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ